

Séance du 19 décembre 2022	
Nombre de membres en exercice: 15	L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 9	Sont présents: Alain GARNIER, André LAURENT, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Raphael GENZ, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO, Françoise BAUZOU
Votants: 14	Représentés: Annabel AUGUSTIN par Alain GARNIER, Marie-Cécile RIVIERE par Françoise BAUZOU, Sonia PORTET par Daniel MOUILLAT, Antoine DOMANEC par Raphael GENZ, Jean DELHON par Thierry TORRES
	Excuses: Grégory LAFOSSE
	Absents:
	Secrétaire de séance: Thierry TORRES

Objet: Travaux en régie 2022 - 2022_091

André Laurent, 3ème adjoint, expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les dépenses d'acquisition de matériels et matériaux qui ne sont pas assez importantes ne peuvent pas être imputées directement à la section d'investissement, même si ces dépenses concourent à des travaux faits par la collectivité pour elle-même.

CONSIDERANT qu'un état des travaux d'investissement effectués en régie est établi, qui correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production : matériel et outillage acquis ou loué, frais de personnel, etc. à l'exclusion des frais financiers et d'administration générale.

CONSIDERANT que ces immobilisations sont des travaux en régie et peuvent par conséquent être transférés en investissement pour obtenir l'attribution du fond de compensation pour la TVA.

VU les états des travaux en régie ci annexés suivants établis au titre de l'année 2022 pour un montant de 16 342,40 € euros, à savoir :

Construction de la cantine	Montant des achats :	2 249,16 €
	Heures agents :	3 029,14 €
	Total 21312 :	5 278,30 €
Rénovation énergétique mairie	Montant des achats :	1 285,14 €
	Heures agents :	9 778,96 €
	Total 21311 :	11 064,10 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER les états des travaux en régie pour l'année 2022.**
- **DE PREVOIR au Budget Communal les crédits nécessaires à la présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Objet: Décision modificative n°3 - 2022_092

André LAURENT, 3ème adjoint, expose :

Afin d'inscrire les écritures des travaux en régie et les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	16342.40	
6068	Autres matières et fournitures	3000.00	
61358	Autres	200.00	
6156	Maintenance	1200.00	
6218	Autre personnel extérieur	-4950.00	
65311	Indemnités de fonction	350.00	
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	200.00	
722 (042)	Immobilisations corporelles		16342.40
TOTAL :		16342.40	16342.40
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21311	Bâtiments administratifs	-11064.10	
21311 (040)	Bâtiments administratifs	11064.10	
21312	Bâtiments scolaires	11064.10	
21312 (040)	Bâtiments scolaires	5278.30	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		16342.40
TOTAL :		16342.40	16342.40
TOTAL :		32684.80	32684.80

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la décision modificative exposée.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h15.

Le secrétaire de séance,

Thierry TORRES



Le Maire,

Alain GARNIER

